



CHARTRE POUR
LE **DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**
DANS LE SECTEUR
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE LA CONSTRUCTION

Publié le 23/06/2022

Économie circulaire : 3F s'engage avec Est Ensemble

« Dans un monde aux ressources limitées et confronté à l'urgence climatique, l'économie circulaire s'impose comme la seule économie durable, en produisant de façon cyclique et en faisant des déchets des ressources. »

Immobilière 3F a signé la Charte pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur de l'aménagement et de la construction élaborée par l'EPT Est Ensemble, ce 22 juin 2022.

Cet engagement est dans la droite ligne des actions engagées par Immobilière 3F pour cet axe prioritaire de sa [nouvelle trajectoire pour la maîtrise d'ouvrage directe](#), déployée depuis juillet 2021 : développement d'une méthodologie applicable à tous les projets de construction neuve en MOD - en particulier engagement, dès la phase conception, à ce que 1 % du montant des travaux soit consacré à du réemploi (approvisionnement extérieur, dépose sélective ...) - mise en œuvre à l'occasion de plusieurs opérations, partenariat avec Cycle Up, formations internes, et signature d'une charte d'économie circulaire avec Plaine Commune en février 2022.

L'accent est mis sur l'articulation entre économie circulaire et économie sociale et solidaire, les emplois non-délocalisables liés à l'économie circulaire étant adaptés aux profils de demandeurs d'emplois résidents dans les neuf communes d'Est Ensemble.

Cette charte en faveur de l'économie circulaire et de l'occupation temporaire des sites est structurée autour de quatre piliers :

- préférer la réhabilitation à la démolition ;
- réemployer les matériaux et utiliser des matériaux biosourcés ;
- valoriser le foncier et le bâti inoccupés pendant le temps de développement du projet ;
- anticiper les évolutions et la fin de vie dès la conception des constructions.